



Contôle stupéfiant procédure

Par **Wolf_gang**, le **27/07/2017 à 12:22**

Bonjour;
Je me suis fait contrôler positif aux thc il y a quelques mois ont m'avait laissé mon permie et je n'ai pas recut aucun papier me signifiant mon taux dans les 72 h, ce matin (plus de trois mois après) la gendarmerie ma demandée demande de me présenter à la caserne en début de semaine certainement pour me signaler ma suspension de permie, ont-ils le droit de me suspendre le permie et esque qu'il n'y aurait pas un vice de procédure du fait que je n'est recut aucun papier ?

Par **Maitre SEBAN**, le **02/08/2017 à 13:36**

Bonjour,
Etes-vous allé à la gendarmerie ?
Il s'agissait probablement de vous notifier votre taux et une convocation au tribunal mais certainement pas une suspension de votre permis de conduire.
N'hésitez pas à revenir vers moi.
Cdt,
Me SEBAN, Avocat à la Cour
<http://www.maitreseban.fr> [avocat permis de conduire](#)

Par **Wolf_gang**, le **10/08/2017 à 16:43**

Bonjour,
Excusez-moi pour le temps de réponse, oui je me suis présenté à la gendarmerie et il sagiser bien de me notifier mon taux mais je n'ai eu aucune convocation au tribunal, le brigadier qui m'a reçu ma expliquer que cela aller prendre du temps avait vous une idée du délai que cela peut prendre ?
Et avait-il le droit d'exiger mon permie à l'issue de mon entretien ce que j'aie refusé lui expliquans qu'il me semblait que ma suspension serait effective après mon jugement.
je reconnais mes torts mais ce qui me tracasse c'est que si je

n'ai plus de permie je ne pourrais plus travailler car mes horaires sont très variables et ne coïncident pas avec les horaires de train ce qui me conduirait inulectablement au chômage pensé vous que le juge en tiendra compte ? rnrnmercis pour votre réponse cdt.

Par **BrunoDeprais**, le **11/08/2017** à **22:53**

Bonsoir
Ca vous tracasse sans aucun doute.
Mais il fallait peut être y penser avant de fumer.

Par **Wolf_gang**, le **13/08/2017** à **13:40**

Mercis je n'ais pas besoin de vos leçons de morale, juste d'information et si ces pour dire des ânerie je vous prie de ne plus intervenir car se n'et pas le lieux pour en débattre.

Par **BrunoDeprais**, le **13/08/2017** à **16:53**

Bonjour Wolf_gang, rnMais je vous en prie.
Dites vous surtout que la peine sera moins lourde que de blesser ou de tuer quelqu'un sous stup au volant.